

Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale

MANDAT

Réflexion de cadrage pour une nouvelle architecture des diplômes de travail social

L'amélioration des services rendus aux personnes, la politique de l'emploi et la valorisation des métiers du travail social constituent les principaux objectifs de la démarche des Etats généraux du travail social prévus par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce sont ces mêmes objectifs qui fondent la réflexion de la CPC pour faire évoluer l'architecture des diplômes de travail social.

Le groupe de travail mandaté par la CPC proposera un ou plusieurs scénarios d'évolution de l'architecture des diplômes de travail social qui relèvent du code de l'action sociale et des familles (14 diplômes). Il intégrera dans sa réflexion, d'une façon large, les activités qui relèvent de l'intervention sociale et les diplômes correspondants. Le scénario retenu, les principes qui y sont attachés et une méthodologie de construction constitueront le cadre dans lequel la réflexion sera ensuite approfondie et la structure finalisée pour chacun des niveaux de diplôme.

Le groupe de travail tiendra compte dans sa réflexion des travaux récents :

- Rapports d'évaluation de la réingénierie des diplômes de travail social
- Note de réflexion DGCS proposée à la CPC du 23 septembre 2013
- Rapport à la CPC : « Les modalités des formations complémentaires en appui des politiques publiques »
- Rapport à la CPC « Organisation en ECTS des formations préparant au DEASS, DECESF, DEES, DEEJE, DEETS : premier bilan »
- Travaux du groupe de travail de la CPC portant sur les diplômes de niveau V
- Etudes et données sur l'évolution des configurations des emplois (données des observatoires des branches...)
- Réflexions produites dans le cadre de la préparation des assises territoriales

Il devra intégrer les impératifs suivants dans le ou les scénarios proposés :

- **maintenir**
 - le caractère générique des diplômes, tout en cherchant à réduire les tensions qui existent entre générique/spécialité (ou option, parcours...)
 - la construction des diplômes sur la base des référentiels (professionnels, de certification, de formation)
 - l'alternance intégrative comme fondement des formations
- **progresser**
 - dans la lisibilité et la simplification de l'offre de certification
 - dans le desserrement du lien trop exclusif entre diplôme et emploi pour aller vers un lien de type « un diplôme pour une famille de métier »

- dans la fluidité des parcours pour faciliter les promotions (passerelles verticales) et les mobilités (passerelles horizontales entre les diplômes du CASF et avec les diplômes des autres certificateurs)
 - dans l'identification des compétences communes, y compris sur les compétences actuellement « cœur de métier », à chacun des niveaux de diplômes permettant de concevoir un socle commun de compétences
 - dans l'harmonisation des modalités et principes généraux d'organisation (volumes de formation, temps de stages...)
 - dans le positionnement des diplômes en référence au cadre européen des certifications (CEC) ainsi que dans leur articulation avec le « LMD ».
- **innover**
 - dans les modalités d'accès aux formations
 - dans le processus de certification incluant une plus grande responsabilité des établissements de formation et des sites qualifiants dans ce processus
 - dans la diversification des temps d'organisation des périodes d'immersion professionnelle.

L'ensemble de la réflexion s'inscrit en outre dans une perspective de formation tout au long de la vie d'un double point de vue :

- les compétences acquises en formation initiale ne sauraient répondre à l'ensemble des besoins en compétences des organisations, mais elles doivent notamment permettre de développer une appétence et des capacités réflexives pour compléter et approfondir les compétences tout au long du parcours professionnel,
- l'accès aux formations préparant aux diplômes de travail social et leur mode d'organisation doivent tenir compte des situations des personnes qui souhaitent y accéder par la voie de la formation continue.

Echéances :

Le groupe de travail présentera une note intermédiaire mi 2014 les propositions de cadrage pour une nouvelle architecture des diplômes fin 2014.
